

COMMUNIQUÉ
4 mai 2021

**L'AD-PA REJOINT LES ANALYSES
DE LA DÉFENSEUSE DES DROITS**

Le rapport publié ce jour par la Défenseure des Droits met en avant la nécessité de prendre des mesures immédiates et systémiques, afin de permettre aux personnes âgées vulnérables d'exercer leur pleine citoyenneté.

Dans l'immédiat, il convient de répondre au sentiment d'isolement en rendant libres les sorties d'établissement et les visites dans les logements (hors foyers de contamination). C'est pourquoi l'AD-PA demande la réécriture du protocole ministériel, afin de rompre avec la protection accrue et les mesures restrictives dérogatoires au droit commun pointées par le rapport de la Défenseure des Droits.

Sur le plan systémique, le rapport a raison de préconiser la mise en place d'un ratio minimum d'encadrement et un meilleur accès aux aides techniques, afin de permettre aux résidents de bénéficier d'une vie culturelle et sociale à l'instar des autres Français. Au-delà, l'AD-PA appelle à revoir le modèle EHPAD, affreux acronyme, afin d'offrir de véritables "chez-soi" protecteurs des droits et libertés individuels.

L'AD-PA attend, ainsi, des annonces fortes sur ces failles maintes fois mises en exergue et l'engagement de l'Etat à soutenir l'expression et la représentation des personnes âgées les plus fragiles.

On voit bien concrètement en quoi l'âgisme dans notre société entraîne des conséquences inacceptables pour tous.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : **06 37 43 34 12**

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées